



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 7 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 7 / 0 6 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024\_8068

### 1 Intitulé du projet

Réalisation d'un forage à 75 m de profondeur et comprenant des essais de pompage dans la nappe souterraine sur la commune de Ennetières-en-Weppes (59). L'objectif est d'utiliser de l'eau pour partie pour l'irrigation de cultures maraîchères.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

VEOLIA INNOVE

Raison sociale

SASU

N° SIRET

5 0 1 3 7 1 1 3 2 0 0 0 4 1

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

COUTELLE

Prénom(s)

Loïc

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27°a	Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m. Forages de 75 m de profondeur en vue de la réalisation des essais de pompage afin d'analyser la possibilité d'effectuer un pompage de 9 782,1 m3/an dans la nappe souterraine avec un débit de 12,5 m3/h. Rubrique IOTA 1.1.1.0 déclaration puis 1.1.2.0 en porter à connaissance.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objectif du forage est de pouvoir réaliser des essais de pompage pour vérifier la possibilité de pomper avec un débit d'au moins 12.5 m3/h sur une durée d'au moins 24 h. Cela aura comme objectif de s'assurer de pouvoir prélever 9 782,1 m3/an maximum pour irriguer des parcelles en maraîchage. Le forage sera utilisé uniquement par la société VEOLIA INNOVE pour une superficie de 2.125 ha. Les cultures qui seront irriguées sont très diversifiées, près de 60 types de cultures sont prévus, réparties en culture en extérieur, sous-serre et en pépinière. Du fait des rotations, la surface cumulée en culture est de 6.1 ha.

#### 4.2 Objectifs du projet

La société VEOLIA INNOVE souhaite réaliser un forage dans le but d'effectuer des prélèvements d'eau afin d'irriguer 1.6 ha de cultures maraîchères en extérieur, 0.47 ha de cultures maraîchères sous serre et 0.055 ha de pépinière. Du fait des rotations, la surface cumulée en culture est de 6,1 ha. Il sera prévu de pomper au maximum 9782,1 m3/an à un débit de 12.5 m3/h. Deux emplacements potentiels seront étudiés et celui le plus intéressant lors des résultats des essais de pompages sera choisi pour y implanter le forage définitif.

Les pompages seront réalisés entre avril et octobre en fonction des besoins des cultures et de la climatologie. Une demande préalable au forage se faite suivant la rubrique IOTA 1.1.1.0. Les caractéristiques du puits sont reprises dans le devis en annexe pour une profondeur de 75 m. Le forage aura un diamètre 50 mm avec un testage de la nappe dans un tubage provisoire. Le forage définitif aura une margelle bétonnée qui permettra d'éloigner les eaux de surface de la tête du forage. La tête sera supérieure de 50 cm par rapport au terrain naturel. L'accès au forage sera interdit par un dispositif de sécurité. Un capot de fermeture sera installé sur la tête du forage. Les essais de pompage se feront sur des durées de 24h maximum. Les eaux de pompage seront décantées et rejetées dans le bassin de rétention d'eau projeté. Les parcelles concernées sont les suivantes: A n°1036, 1330, 1332 et 834.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'objectif du forage est de pouvoir réaliser des essais de pompage pour vérifier la possibilité de pomper avec un débit d'au moins 12.5 m<sup>3</sup>/h sur une durée d'au moins 24 h. Cela aura comme objectif de s'assurer de pouvoir prélever 9 782,1 m<sup>3</sup>/an maximum pour irriguer des parcelles en maraîchage. Le forage sera utilisé uniquement par la société VEOLIA INNOVE pour une superficie de 2.125 ha. Les cultures qui seront irriguées sont très diversifiées, près de 60 types de cultures sont prévus, réparties en culture en extérieur, sous-serre et en pépinière. Du fait des rotations, la surface cumulée en culture est de 6.1 ha.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Avant exploitation et suite aux résultats de pompage et de la mesure du rabattement de la nappe, une demande d'autorisation de prélèvement IOTA sera faite sous la rubrique 1.1.2.0 pour un volume de 9 782.1 m<sup>3</sup>/an. Cette demande prendra en compte l'impact du cône de rabattement mesuré et la transmissivité de la nappe.

Le rayon d'alimentation du forage sera également calculé.

Si les tests ne sont pas concluants, et lorsque le forage sera en fin de vie, celui-ci sera rebouché à l'aide de matériaux inertes, la tête du forage sera bétonnée et close par un couvercle hermétique fermé à clé.

La station de pompage sera alimentée électriquement par le réseau public associé à un volucompteur.

L'ouvrage sera régulièrement entretenu par le déclarant.

L'eau pompée sera acheminée aux niveaux des parcelles par des canalisations hors-sol et épandue avec un enrouleur. L'état du matériel sera régulièrement vérifié pour éviter les pertes (fuites).

Le calcul théorique du rabattement de nappe est présent en annexe. Au droit du forage, le rabattement de la nappe serait de 48,9 m avec un rabattement de 6,9 m à 20 m de celui-ci. Le rayon d'incidence du forage serait de 70 m (théorique).

Les pompages seront dépendants des cultures en places, de leurs besoins et de la climatologie. Le forage sera équipé d'un compteur volumétrique et d'un carnet de prélèvement permettra de noter les différents relevés de volume qui seront communiqués annuellement aux services de déclaration.

Pour limiter les prélèvements aux seuls besoins des cultures, il sera mis en place des moyens d'accompagnement.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de loi sur l'eau (IOTA)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Forage dans la nappe" Craie de la vallée de la Deûle "AG303: Débit de pompage: Volume pompé: Surface cumulée irriguée	75 mètres de profondeur 12.5 m3/h 9 782.1 m3/an 6.1 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie : **DU FORT**

Lieu-dit :

Localité : **ENNETIERES EN WEPPE**

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   " E Lat. :   °   '   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche se situe à 4,0 km du projet forage. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se trouve à 9,6 km du forage. Il s'agit de la "Prairie de Willemots".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet forage se situe à 22,1 kilomètres d'un Parc Naturel Régional. Il s'agit de "Scarpe-Escaut".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche se situe à 2,3 kilomètres du forage. Les parcelles où le projet de maraîchage est implanté, ont fait l'objet d'une étude de détermination de zone humide en 2023. L'étude conclue à une caractérisation non humide des parcelles du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux la plus proche se trouve à 435 mètres du forage. Il s'agit de la nappe des calcaires carbonifères.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau le plus proche se trouve à 2,85 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à 6,3 kilomètres du projet forage. Il s'agit de la "Façade de l'Esplanade".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 17 km du projet forage. Il s'agit des "Cinq tailles".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 6,0 km du projet forage. Il s'agit du "Jardin Vauban et abords".

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu un prélèvement de 9 782.1 m <sup>3</sup> /an dans la masse d'eau souterraine Craie de la vallée de la Deûle.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La masse d'eau souterraine "Craie de la vallée de la Deûle" a une superficie de 1 078 km <sup>2</sup> avec une pluie efficace de 216 mm/an soit une recharge de 120 837 559 m <sup>3</sup> /an. Le prélèvement de 9 782.1 m <sup>3</sup> /an représentera 0,0081 % de cette recharge annuelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif d'après le comité Artois-Picardie en décembre 2019. Le prélèvement représentera 0,0081 % de l'alimentation annuelle de la masse d'eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat sensible dans le rayon de rabattement du projet forage (70 mètres). Le forage n'entraînera aucun arrachage des haies environnantes. Le cours d'eau le plus proche est "La Délivrance" situé à 795 m. Le rayon d'incidence du forage étant de 70 m, il n'y aura donc pas d'impact sur l'alimentation de sa nappe d'accompagnement.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura2000 la plus proche est trop éloignée pour être impactée par le forage (17 km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera environ 10m <sup>2</sup> de terre agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le Dossier départemental sur les risques majeurs du département du Nord (59), la commune d'Ennetières-en-Weppes est concernée par le risque d'inondation et un risque sismique faible. Les inondation et coulées de boues recensées sont provoquées par les précipitations. Une gestion des eaux pluviales est prévue sur l'ensemble du site exploité en maraîchage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il peut y avoir risque de pollution de la nappe. Cependant, une margelle en béton est présente et la tête du forage étant surélevée aucun risque que des eaux de ruissellement n'entrent dans le forage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la présence temporaire d'engins pour la réalisation du forage et sa mise en service. Lors des pompages, il y aura la présence d'un tracteur et d'un enrouleur en fonctionnement.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De façon temporaire lors de la création du forage. Il y aura la présence d'un tracteur lors des opérations d'irrigation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être occasionnés lors de la création du forage. Ces incidents seront limités à la durée des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être occasionnée lors de la création du forage. Ces incidents seront limités à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de pompage lors des essais de débit qui seront traitées par décantation avant rejet dans le bassin de rétention d'eau.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de pompage lors des essais seront rejetées dans le bassin de rétention d'eau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éventuel déblai minime lors de la réalisation du forage qui sera repris par l'entreprise réalisant les travaux et qui se chargera de l'élimination en filière adaptée. Terre, pierre, craie (déchets inertes non dangereux).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

**i** Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre d'après le comité Artois-Picardie en décembre 2019.

Le prélèvement représentera 0,0081 % de l'alimentation annuelle de la masse d'eau.

Le rabattement théorique calculé n'impactera aucune zone naturelle sensible.

Le forage est en dehors de toute zone naturelle.

Le volume pompé et demandé répond aux préconisations de l'arrêté préfectoral annexe 5.

Chaque année, le volume sera limité au minimum des besoins des cultures en tenant compte de la climatologie par la mise en place au minimum d'une surveillance des pluviométries locales et de l'hydrométrie des sols.

Au regard des éléments ci-dessus nous pensons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note explicative et coupe prévisionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Données surfaces et volumes d'irrigation	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

Téledéclaré le 17/06/202

Signature du (des) demandeur(s)